



Edit'Eau

La saison de pêche a débuté dans une belle dynamique avec nos adhérents fidèles et de nouveaux pratiquants qui confirment l'intérêt croissant pour cette activité de pleine nature, dans les 12 départements de la région.

Nos structures associatives, aux côtés des Unions de Bassins, réseau et partenaires, restent ensemble mobilisés pendant la crise sanitaire et maintiennent, plus que jamais, les actions sur le terrain pour faire entendre notre voix sur l'importance de préserver notre bien le plus cher : l'eau !

Soyons fort dans nos convictions à maintenir toutes les pratiques de la pêche de loisir et à faire vivre nos missions d'intérêt général. Continuons à oeuvrer à la protection des milieux aquatiques et de préservation de la biodiversité de nos cours d'eau.

Alain LAGARDE
Président de l'ARPARA



Les actualités de l'ARPARA

C'est le printemps... évadez-vous, partez pêcher !

Un petit air de printemps coule dans nos rivières.

Et peu importe la météo, c'est l'envie d'évasion et de nature qui guide les pêcheurs de tout âge, depuis l'ouverture !



©Laurent Madelon - FNPF

À vous mesdames, à vous messieurs, à vous pêcheurs en herbe, profitez de ces instants pour vous initier ou vous perfectionner à toutes les pêches. Les fédérations et associations locales vous accompagnent avec les ateliers pêche Nature et pour vous aider dans votre technique, sollicitez un guide de pêche. Fédérations

et AAPPMA vous orientent et vous informent pour pêcher toujours dans le respect des règles et réglementations en vigueur selon le département et le lieu de votre pêche... et maintenir les bonnes pratiques.

Et si l'envie de dépaysement est plus forte, les plus belles destinations pêche de loisir sont à découvrir au fil de nos 12 départements d'Auvergne-Rhône-Alpes. À retrouver dans le nouveau guide édité par l'ARPARA.

>> Guide Pêche de loisir en Auvergne-Rhône-Alpes à [retrouver sur notre site](#) ou sur simple demande.



(Re)découvrez la pêche en Auvergne-Rhône-Alpes
Seul(e), entre ami(e)s ou en famille!

Campagne anti-pêche, une seule réponse de nos associations

L'ARPARA et les 12 fédérations départementales d'Auvergne-Rhône-Alpes à l'unisson pour expliquer la pêche et ses missions de protection du milieu aquatique, contre les anti-pêche.

Informers, alerter, expliquer, rappeler les actions d'intérêt général quotidiennes de nos structures associatives pour la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité, c'est l'action collective engagée par l'ARPARA et ses 12 fédérations en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Réseau social, courrier aux représentants consulaires, à chacun d'agir pour ne pas mettre en péril notre liberté de pratiquer la pêche. L'intention est simple : faire entendre notre voix face à des campagnes diffusées sur les réseaux sociaux et actions diffamatoires menées contre la pêche de loisir en France. Il s'agit aujourd'hui de vœux dans certaines grandes villes (Paris, Bordeaux, Montpellier, Grenoble) pour interdire certaines formes de pêche à la ligne. À chacun de se mobiliser pour le respect de nos missions et de nos engagements... parlons-en !

Et pour aller plus loin, l'ARPARA publie des réponses aux idées reçues affichées par les anti-pêche [à lire et à télécharger en intégralité sur le site ARPARA](#).

Vie du réseau

Les Unions de Bassins, c'est quoi ?

En Auvergne-Rhône-Alpes c'est 3 Unions de Bassins qui agissent à la protection des bassins hydrographiques : Unions de Bassin Adour-Garonne (UFBAG), Loire-Bretagne (UFBLB) et Rhône-Méditerranée-Corse (UFBRMC).

Leur mission : renforcer la coordination et la représentation du réseau associatif pour la pêche et la protection des milieux aquatiques dans le cadre de la politique de gestion de l'eau, au niveau des grands bassins hydrographiques d'Auvergne-Rhône-Alpes. Elles asseoient ainsi leurs compétences et connaissances auprès des Agences de l'eau et des Comités de bassin et assurent la bonne déclinaison de l'accord-cadre national, signé entre la Fédération Nationale de Pêche en France et le ministère de la Transition écologique et solidaire.

En savoir plus sur [les Unions de Bassins et notre réseau](#)

Evénements

Un seul salon en 2021 : le Salon Horizon Seniors

L'Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes sera présente au 6^{ème} salon Horizon Seniors mercredi 24 et jeudi 25 novembre 2021 à la Cité Internationale de Lyon.

Un rendez-vous découverte de la pêche de loisir, activité engagée, des 4 saisons, moderne conviviale, nature et sportive !

L'occasion de rencontrer des professionnels de la pêche de loisir de nos 12 départements d'Auvergne-

Rhône-Alpes et de choisir sa prochaine destination pêche, pour partir seul ou en famille.

Et pour aller plus loin, une conférence «Destinations pêche en Auvergne Rhône-Alpes» présentera les offres de loisir pêche et les lieux les plus emblématiques pour une activité pêche en pleine nature.

Un rendez-vous des structures associatives agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques pour présenter, sensibiliser et séduire le public senior.

Rendez-vous les 24 & 25/11/2021 à la Cité Internationale de Lyon
Stand n°A13 : «Pêcher en Auvergne-Rhône-Alpes»
Conférence : «Destinations pêche en Auvergne-Rhône-Alpes»
le 25/11/2021 de 11h15 à 12h15



Un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) s'ouvre dans le bassin Allier-aval en Auvergne

À partir des principes fondamentaux posés par l'instruction gouvernementale du 7 mai 2019, et sur la base du diagnostic des conclusions à intervenir de l'étude «gestion quantitative» dite HMUC⁽¹⁾ (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat), un **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau sur l'axe Allier et Chaîne des Puy** a été lancé.



Si celui-ci emporte une ambition partagée pour la gestion de l'eau pour ce territoire, une motion contraire de décembre 2020, envoyée entre autre aux élus des structures associatives de pêche et de protection du milieu aquatique la remet en cause dans ses fondements.

OBJECTIFS ANNONCÉS DU PTGE ?

Co-construire un programme d'actions pour permettre la mise en adéquation des besoins et des ressources en eau :

- en anticipant des impacts du changement climatique,
- en respectant la bonne fonctionnalité des systèmes aquatiques et une gestion équilibrée des ressources en eau.

Les parties prenantes sont désignées pour participer à ce nouveau PTGE : acteurs du milieu agricole, collectivités locales, industriels, acteurs de l'eau et de protection des milieux. La réunion de lancement s'est tenue le 11 décembre 2020.

Jean-Paul Doron, président de l'Union des Fédérations du Bassin Loire-Bretagne et représentant des structures associatives de la Pêche de Loisir au Conseil d'Administration du Comité de Bassin Loire-Bretagne est alors désigné par les trois fédérations

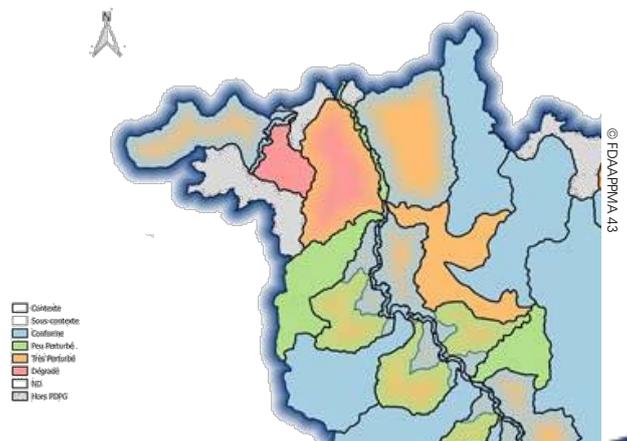
départementales des territoires concernées (Allier, Haute-Loire et Puy de Dôme) pour les représenter sur la réunion de lancement.

Le bilan de ces premiers échanges est mitigé avec des propos malvenus à l'encontre de Jean-Paul Doron désigné publiquement illégitime dans son rôle de représentant des territoires ! Aussi, pour ne pas en rester là et nourrir le fond du débat, Jean-Paul Doron et les trois fédérations départementales ont réitéré par écrit les arguments avancés des structures agréées de protection des milieux aquatiques. Ils affichent ainsi plus particulièrement leur refus, face aux positions défendues par des représentants consulaires, agricoles et industriels, d'augmenter les prélèvements et retenues d'eau.

Les fédérations départementales de l'Allier, Haute-Loire et Puy de Dôme soulignent également leur retour d'expertise sur l'impact répété et constaté des années de sécheresse sur les différents usages et notamment sur la ressource en eau potable.

« Les phénomènes de sécheresse sont accentués par les prélèvements jusqu'à la mise à sec des cours d'eau et engendrent

Etat écologique et piscicole (salmonicole) des cours d'eau affluents en rive droite de l'Allier aval



Un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) s'ouvre dans le bassin Allier-aval en Auvergne... suite

un effondrement de la biodiversité des milieux aquatiques». Ces éléments ne sont pas des prévisions mais bien des réalités constatées depuis plusieurs années dans les départements.

Au cours de son exposé du 11 décembre 2020, Jean-Paul Doron s'appuie sur les études menées par les associations agréées sur le terrain, réitérant le caractère indispensable et incontournable à prendre en compte, celui des considérations de protection et de résilience du milieu aquatique.

« *Créer ou réhabiliter des retenues sur cours d'eau est clairement une maladaptation* ».

Le président de l'Union des Fédérations du Bassin Loire-Bretagne indique en référence à cette vision les arguments de spécialistes comme Christian Amblard, (directeur de recherche honoraire au CNRS, vice-président de Greffe - Groupe scientifique de réflexion et d'information pour un développement durable). Ce dernier va plus loin et évoque une « *hérésie totale de faire passer en surface les ressources en eaux souterraines, qui assurent une humidification généralisée des sols* »⁽²⁾.

C'est donc sur la base d'expériences compilées sur le terrain et documentées par de nombreux articles scientifiques, que les

associations agréées insistent sur le constat que *les retenues d'eaux constituent parmi les plus fortes perturbations des milieux aquatiques et de la biocénose*⁽³⁾ associée.

Ces retenues d'eau proposées sont donc une solution à court terme pour permettre de repousser la crise actuelle de l'eau, mais pour combien de temps ?

Le débat ne devrait-il pas s'ouvrir sur un changement des pratiques et usages d'utilisation de la ressource en eau soumise à des conditions climatiques qui nous rattrapent ? Des réponses et des solutions durables restent à construire rapidement, notamment en privilégiant les solutions fondées sur la nature. La gestion de la ressource en eau porte des enjeux lourds de conséquence pour tous.

Les associations départementales agréées et l'Union des fédérations des bassins Loire-Bretagne ont donc respectivement interpellé la Région et la préfecture du Puy de Dôme pour rappeler l'importance de construire durablement la gestion de la ressource en eau dans un intérêt commun. Tels doivent être les objectifs et ambitions du PTGE.

sources //

(2) extrait parus dans le journal *Le Monde* du dimanche 30 août 2020.

(3) déf. biocénose : en écologie, c'est l'ensemble des êtres vivants coexistant dans un espace écologique donné, plus leurs organisations et interactions. Ensemble, le biotope et la biocénose forment un écosystème.

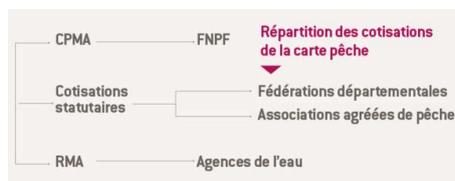
À vos cartes ! Adhérez ! Agissez pour la biodiversité !

La carte de pêche finance les missions d'intérêt général des associations pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité aquatique.

La pêche est le seul loisir qui réinvestit l'argent des cotisations de ses adhérents pour la préservation des milieux aquatiques. En achetant une carte de pêche, VOUS oeuvrez pour l'intérêt de la pêche, de ses pratiquants et du milieu aquatique.

Votre adhésion c'est...

Une Cotisation Pêche Milieux Aquatiques (CPMA). Elle est redistribuée par la FNPF quasi-intégralement aux fédérations, associations locales et régionales, unions de bassin, associations migrants pour soutenir leurs missions.



Des Cotisations statutaires propres aux fédérations départementales et associations locales. Elles financent fonctionnement et projets (travaux, aménagements).

La Redevance Milieux Aquatiques (RMA). Elle est reversée à l'Agence de l'eau située sur le département où a été effectué l'achat de la carte de pêche. Dans le cadre de la politique de l'eau, les Agences soutiennent financièrement les actions menées par le réseau associatif de la pêche de loisir.

Bon usage de la carte de pêche :

<http://www.peche-auvergne-rhonealpes.fr/1992-la-carte-de-peche.htm>

